



Établissement public territorial
Métropole du Grand Paris
Immeuble Le Luminis - 91, rue Jean Jaurès
CS 30050 - 92806 Puteaux CEDEX
Tél. 01 55 69 31 50
www.parisouestladefense.fr

Rapport développement durable 2017

SOMMAIRE

1 FAITS MARQUANTS INSTITUTIONNELS IMPACTANT LES ACTIONS EN TERME DE DEVELOPPEMENT DURABLE	6
1.1 ADOPTION DU PROJET DE TERRITOIRE	6
1.2 LANCEMENT DU PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)	7
1.3 TRANSFERTS DE COMPETENCES ET DEFINITION DE NOUVELLES COMPETENCES	8
1.4 LOCAUX ADMINISTRATIFS ET NOUVELLES PROCEDURES	9
2 BILAN DES ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET PERSPECTIVES	10
2.1 IMPACT DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE A L'ECHELLE TERRITORIALE	10
RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS	10
PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE DE L'ILE-DE-FRANCE	10
NUISANCES SONORES	11
PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER	11
SOUTIEN DES ENTREPRISES EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE	12
FINANCEMENT "ECOCITE"	12
ÉCHANGES DE BONNES PRATIQUES	12
2.2 IMPACT DE LA POLITIQUE EN MATIERE DE TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS	13
CONTINUITES CYCLABLES ET STATIONNEMENT	13
VELO LIBRE-SERVICE ET AUTRES SERVICES POUR LE VELO	14
INCITATION AU DEVELOPPEMENT DU VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE	14
TRANSPORTS EN COMMUN	14
2.3 IMPACT DE LA POLITIQUE EN MATIERE D'AMENAGEMENT	16
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)	16
PROJETS D'AMENAGEMENT	16
REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL (RLPi)	16
2.4 IMPACT DE LA POLITIQUE EN MATIERE DE DECHETS	17
PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS (PLPD)	17
COLLECTE ET TRAITEMENT SPECIFIQUE DES BIODECHETS	18
TRI DES DECHETS	18
DIMINUTION DE L'IMPACT DE LA COLLECTE	19
2.5 IMPACT DE LA POLITIQUE EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT ET DE GESTION DE L'EAU	21
CHARTRE DE L'EAU ET CONTRAT DE BASSIN	21
ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (AUGMENTATION DES PRECIPITATIONS ET D'EPISODES DE SECHERESSE)	22
PRESERVATION ET VALORISATION DE L'EAU	22
LIMITATION DE LA POLLUTION ET DES REJETS D'EAU PLUVIALE	23
DECARBONATATION DE L'EAU POTABLE	24
2.6 IMPACT DE LA POLITIQUE EN MATIERE D'ECLAIRAGE PUBLIC	25
OPTIMISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	25
2.7 IMPACT DE LA POLITIQUE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET D'EMPLOI	26
ENTREPRENARIAT ET CREATION D'ENTREPRISE	26
INNOVATION	27
MISE EN RESEAU	28
EMPLOI	29

Profil de l'Etablissement public territorial Paris Ouest La Défense

Créé le 1^{er} janvier 2016, l'Etablissement public territorial Paris Ouest La Défense a été constitué par le regroupement des communautés d'agglomération Cœur-de-Seine (Garches, Saint-Cloud, Vaucresson), Mont-Valérien (Nanterre, Rueil-Malmaison, Suresnes), Seine-Défense (Courbevoie, Puteaux) et des communes de La Garenne-Colombes, Levallois-Perret, Neuilly-sur-Seine. L'union de ces collectivités constitue aujourd'hui un territoire de près de 565 000 habitants soit près de 40 % de la population des Hauts-de-Seine.

L'Etablissement public territorial dispose au **1^{er} janvier 2017** des compétences suivantes :

Compétences obligatoires	<ul style="list-style-type: none">■ Politique de la ville■ Plan local d'urbanisme intercommunal■ Plan climat-air-énergie■ Assainissement et eau■ Gestion des déchets ménagers et assimilés
Compétences supplémentaires (compétences des ex-EPCI)	<p>Périmètre des 3 ex-communautés d'agglomération :</p> <ul style="list-style-type: none">■ Développement économique■ Aménagement de l'espace communautaire■ Équilibre social et habitat <p>Périmètre spécifique :</p> <ul style="list-style-type: none">■ Protection et mise en valeur de l'environnement (CACS, CASD)■ Études et soutien aux villes en matière de développement durable (CAMV)■ Eclairage public (CAMV, CASD) et signalisations lumineuses et tricolores (CASD)■ Gestion du dispositif Autolib' (CAMV)■ Aires d'accueil des gens du voyage (CAMV)■ Politique d'achat commune (CASD)

Objectifs du rapport développement durable

Le décret d'application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement rend obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants.

Au-delà de l'obligation réglementaire, ce rapport a pour objectif de susciter la prise de conscience et le débat interne autour du développement durable. Il reflète la dynamique déjà engagée sur le territoire et les axes de progression.

En matière de développement durable, les collectivités et leurs établissements publics ont deux influences majeures : les impacts de la manière dont elles rendent leurs services (par exemple, la collecte des déchets) et leur pouvoir d'incitation au travers de leurs politiques et projets (par exemple, les prescriptions inscrites au plan local d'urbanisme).

Ce rapport a vocation à analyser les actions conduites par le territoire en 2017 tout en dressant un bilan des politiques publiques, orientations et programmes en lien avec le développement durable. Pour cela, chacune des compétences territoriales a été étudiée au travers de ses trois finalités (environnement, économie et social). En effet, la mise en œuvre du développement durable doit être transversale à toutes les compétences de l'EPT.

Le rapport traite des actions menées par l'Etablissement public territorial Paris Ouest La Défense (POLD) dans le cadre de ses compétences propres, les actions des villes liées aux compétences communales restent intégrées dans leur rapport communal et ne figurent donc pas dans le présent rapport.

1 FAITS MARQUANTS INSTITUTIONNELS IMPACTANT LES ACTIONS EN TERME DE DEVELOPPEMENT DURABLE

1.1 Adoption du Projet de territoire

Le projet de territoire a été adopté lors du conseil territorial du 29 juin 2017. Il est le fruit d'un travail collaboratif entre les élus de chacune des onze communes. Il s'agit d'un véritable exercice d'intelligence collective entrepris au service de l'intérêt général. Pendant plusieurs semaines, les élus ont identifié et couché sur le papier les problématiques que tous rencontrent et qui peuvent être traitées ensemble.

Celui-ci s'ordonne autour de quatre axes indissociables :

- Une politique de développement économique ambitieuse
- Faciliter les déplacements
- Favoriser l'équilibre résidentiel
- Préserver durablement un cadre de vie privilégié

Extrait du préambule du Président Jacques Kossowski au projet de territoire :

« Une entreprise, pour se développer, a besoin d'un cadre favorable. Nous nous y attelons avec vigueur en considérant que le dynamisme économique – dont l'innovation est une composante clé – recouvre véritablement l'identité de Paris Ouest La Défense. Le quartier d'affaires place naturellement notre Territoire comme la tête de pont internationale du Grand Paris : nous en avons pleinement conscience et nous continuerons à le valoriser autant que nous le pouvons. Cela tiendra à notre capacité à protéger un environnement économique sain, résultat d'une synergie fructueuse entre le tissu économique local et les grands groupes internationaux. Paris Ouest La Défense bénéficie en cela d'un écosystème bien particulier, et nous sommes résolus à assumer cette spécificité en lien étroit avec toutes les communes du Territoire. Au-delà des politiques, ce sont des femmes et des hommes qui font l'économie. Une force vive à qui il faut offrir des conditions d'habitat de qualité pour un coût maîtrisé. Paris Ouest La Défense sera notre fer de lance face à l'autoritarisme de l'État, trop souvent déconnecté de la réalité du terrain. Ce projet traduit cette volonté. Il propose des solutions innovantes. Mais il offre surtout un cadre de coordination souple et efficace, non pas de nos politiques locales d'habitat, mais de la défense des intérêts que nous partageons : la maîtrise par les communes de leur population et le refus par le Territoire d'une surdensification qui serait préjudiciable à chacun. Forts de ces deux éléments, nous avons fait le choix d'intégrer la mobilité au cœur de nos préoccupations. La géographie locale des transports nécessite une défense univoque et pertinente de nos besoins, afin de ne pas subir les décisions imposées par des acteurs extérieurs. En la matière, seule l'union fera notre force. Cette trilogie de priorités s'insère enfin dans un ensemble plus global, prédisposant le quatrième axe de ce projet : le cadre de vie. La qualité de vie est aujourd'hui un des atouts majeurs de notre Territoire. Les habitants y sont attachés, et chacune des équipes municipales a logiquement veillé à sa préservation. Les politiques menées en matière de sport, de culture et d'environnement participent de l'agrément de la vie sociale à laquelle les habitants sont justement attachés. L'échelle territoriale peut être la plus pertinente, la plus efficace aussi parfois, tant pour la gestion de certains services publics que pour mener une politique écologique locale féconde. »

Perspectives 2018

Les Vice-présidents réuniront les élus ayant participés à l'élaboration du projet de territoire pour pouvoir mettre en œuvre les premières actions concrètes en découlant.

1.2 Lancement du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET)

Le territoire de Paris Ouest La Défense confirme son engagement dans la transition énergétique : pour agir localement sur les impacts du changement climatique et répondre à ses obligations réglementaires, le conseil de territoire a engagé le territoire dans l'élaboration du PCAET le 29 juin 2017. Le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) est le plan d'actions des territoires pour préserver la qualité de l'air, lutter contre le changement climatique et en réduire les impacts.

Il s'appuie sur une stratégie, des objectifs opérationnels chiffrés et des actions concrètes. Il a vocation à mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire : villes, collectivités, entreprises, associations, habitants... Les actions d'ores et déjà engagées démontrent la capacité des acteurs du territoire à travailler de concert sur les enjeux climat, air et énergie.

La première étape fut de partager un niveau de connaissance commun entre tous les élus et services pouvant être sollicités grâce à une formation ADEME qui s'est tenue en mai 2017.

Riche d'un diagnostic et des démarches déjà engagées par les onze communes avant 2016, quatre axes ont été identifiés comme prioritaires pour le territoire :

- Agir pour une facture énergétique maîtrisée des logements et du tertiaire
- Faciliter les déplacements et limiter leurs émissions
- Aménager en préservant le patrimoine naturel, la santé et la qualité de vie
- Promouvoir une consommation responsable

L'ensemble des élus développement durable des onze villes forment le comité de pilotage de ce plan. Lien privilégié avec les élus et services de leurs villes, ils ont fait remonter une vingtaine d'objectifs opérationnels pour le territoire et les villes qui le composent.

A l'automne, ces objectifs et les actions pouvant en découler ont été soumises à la concertation. Les habitants, les associations ainsi que les personnes travaillant ou étudiant sur le territoire ont pu donner leur avis via un questionnaire en ligne disponible d'octobre à décembre 2017. Ils ont été informés des principaux enjeux sur le territoire par le biais d'une exposition itinérante, disponible également sur le site web et par des réunions de concertation proposées par certaines villes.

Les élus et services des villes ont participé à l'élaboration des actions lors d'ateliers participatifs et les partenaires ont été associés pour contribuer et enrichir les projets d'actions concernant leurs domaines d'intervention.

Un lien fort a également été créé avec la Métropole du Grand Paris puisque le Plan climat du territoire ce doit d'être compatible avec celui de la métropole d'un point de vue règlementaire, l'objectif est d'éviter les doublons. Ainsi, le territoire a suivi les travaux de la métropole qui ont permis l'arrêt du plan d'actions lors du conseil métropolitain du 8 décembre 2017. Le territoire a fait remonter les enjeux qu'il considère devoir figurer au Plan climat-air-énergie métropolitain (PCAEM). Le territoire a également accueilli l'un des séminaires thématiques de la métropole au sein de la médiathèque de La Garenne-Colombes.

Perspectives 2018

Une synthèse de la concertation sera réalisée début 2018 et intégrée au plan d'actions. Pour rapidement concentrer l'ensemble des forces sur la mise en œuvre des actions, les élus se sont fixé comme objectif d'adopter un projet de plan avant l'été 2018.

1.3 Transferts de compétences et définition de nouvelles compétences

Lors de sa création au 1^{er} janvier 2016, le territoire a hérité en tant que « compétences supplémentaires » les compétences des ex-communautés d'agglomération qui le composent sur le périmètre de ces dernières. Le territoire devait se prononcer avant le 31 décembre 2017 sur sa volonté d'élargir ces compétences à l'ensemble de son périmètre ou de les restituer.

Ainsi, le territoire a restitué aux villes en 2017 les compétences suivantes :

- Gestion du dispositif Autolib' (CAMV) - 27/04/2017
- Protection et mise en valeur de l'environnement (CACs, CASD) – 29/06/17
- Études et soutien aux villes en matière de développement durable (CAMV) – 29/06/17
- Eclairage public (CAMV, CASD) et signalisations lumineuses et tricolores (CASD) – 31/12/17
- Organisation de la mobilité – 31/12/17
- Politique d'achat commune (CASD) – 31/12/17

Le territoire peut également à tout moment prendre de nouvelles compétences. Il a pris les compétences suivantes, qui reprennent en partie et précisent certaines des compétences des ex-communautés d'agglomération :

- Etude et soutien aux actions de développement durable à l'échelle territoriale
- Etude, coordination et appui dans le domaine de la mobilité, pour les projets ayant un impact territorial ou concourant à la mise en œuvre du projet de territoire

Au 1^{er} janvier 2018, le territoire et la métropole reprennent des compétences qui étaient jusque-là des compétences des villes :

- Projets d'aménagement : les projets d'aménagement sont soit d'intérêt métropolitain, soit d'intérêt territorial
- Actions de développement économique : les actions sont soit d'intérêt métropolitain, soit d'intérêt territorial

La métropole est compétente en matière d'environnement, sans définition d'un intérêt métropolitain pour :

- Lutte contre la pollution atmosphérique
- Lutte contre les nuisances sonores
- Soutien à la maîtrise de la demande d'énergie
- Valorisation du patrimoine naturel et paysager
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Elle a cependant souhaité préciser ces intitulés par cinq délibérations votées au conseil métropolitain du 8 décembre 2017. Suivant les actions, la métropole se substitue aux villes et territoires ou les soutient et les accompagne.

Perspectives 2018

Une coordination devra s'organiser autour du transfert de compétences et du partage sur les compétences prises par la métropole et celles prises par le territoire.

Dans le cadre du projet de territoire, les élus ont abordé la question « Anticiper les compétences de demain », ne s'interdisant pas la possibilité de prise de nouvelles compétences par le territoire.

1.4 Locaux administratifs et nouvelles procédures

Déménagement / emménagement

Un déménagement a été effectué de la place de la Boule à Nanterre au 91 rue Jean Jaurès à Puteaux. La superficie a été divisée par deux, entraînant un tri important.

L'ensemble du mobilier a été réutilisé : sur les 434 pièces de mobilier de l'ancien site, 188 ont été réutilisés sur le nouveau site de Puteaux, 109 dans les sites du territoire à Pepi't et à Rueil et 137 sont réutilisées par les villes.

L'intégralité du papier devenu inutile a été recyclé, soit 3 022 kilogrammes de papier ont été triés, évacués et intégralement recyclés par Triethic. Au total, ce sont 3 562 kilogrammes de papier qui ont été recyclés en 2017.

Un peu moins de 5 m³ de déchets (soit l'équivalent de deux Kangoo) ont été évacués en déchetterie.

Le nouveau site se situe à proximité de nombreux transports en commun (train, tram, bus, métro), ce qui permet un usage courant de ces modes aussi bien pour les transports des agents entre les sites que pour les déplacements domicile-travail. Sur les 21 agents basés sur le site principal, 12 viennent en transports en commun ou à pied.

Perspectives 2018

Un effort pour réduire les trajets et déplacements professionnels des agents de l'EPT va être réalisé grâce à deux axes :

- une expérimentation du télétravail à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée de un an. Il s'agit notamment de contribuer à l'amélioration des conditions de travail des agents, réduire le bilan carbone de l'établissement tout en modernisant les relations managériales en alliant performance publique et progrès social.
- la mise en place d'un système de visioconférence entre l'EPT, les villes et les partenaires.

Dématérialisation

En lien avec les évolutions réglementaires et dans un souci d'amélioration de ses services, la direction des finances a lancé un projet de dématérialisation progressive de la chaîne comptable.

La première mise en œuvre pratique de ce chantier a consisté à déployer un nouvel outil informatique le i-parapheur, accessible via une plateforme internet. Celui-ci a pour objet de permettre aux services opérationnels de valider leurs factures. Il permet également au vice-président en charge des finances et du pacte financier la signature des bordereaux de mandats et titres via une signature électronique.

Depuis le 9 octobre dernier, les services opérationnels reçoivent quotidiennement dans leurs boîtes mails des notifications les informant de factures à valider. Très facile d'accès, ce nouvel outil, déployé sur l'ensemble des onze villes, permet de réduire sensiblement le circuit de traitement des factures.

Perspectives 2018

Concernant les finances, le projet devrait se poursuivre avec la mise en œuvre d'une dématérialisation des bons de commandes puis celle de toutes les pièces justificatives. Il va être mis en œuvre une dématérialisation de l'ensemble des procédures liées aux assemblées (aujourd'hui, seul le transfert au contrôle de légalité est dématérialisé), aux RH (absences et entretien professionnel), au courrier (permettant de réduire les impressions et les déplacements des agents responsables du courrier).

L'ensemble des abonnements de presse vont être pris sous format numérique.

2 BILAN DES ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET PERSPECTIVES

Pour chaque politique sont précisés les objectifs du **Projet de territoire** et du **Plan climat-air-énergie**

2.1 Impact de la politique de soutien aux actions de développement durable à l'échelle territoriale

Rénovation énergétique des logements

Participer à la transition énergétique

Encourager la rénovation énergétique des logements privés et sociaux

Points forts 2017

Etant donné la complexité technico-économique de ces projets, la massification de la rénovation ne pourra être atteinte qu'avec des outils d'accompagnement de la population.

En 2017, une étude à l'échelle du territoire, soutenue par l'ADEME, a été réalisée sur la base des travaux lancés en 2015 par la ville de Rueil-Malmaison pour dimensionner des services à la population encourageant les travaux de rénovation énergétique. L'étude se fonde, entre autres, sur les retours d'expériences de plusieurs villes de POLD qui avaient déjà eu des services de ce type.

La création d'une Agence locale de l'énergie et du climat couvrant le territoire a ainsi été décidé. Son objectif est d'aider les habitants dans leurs projets de rénovation énergétique en leur donnant un conseil neutre. Deux niveaux de services seront expérimentés : un "espace info énergie" et un accompagnement plus avancé (conception, choix des entreprises, financement...).

Perspectives 2018

La création de l'Agence va être effective début 2018 avec une première assemblée générale constitutive, le dépôt de ses statuts et son ouverture au public dans le courant de l'année.

Les villes se mobiliseront pour en faire connaître l'existence auprès des habitants, syndicats, bailleurs et professionnels de la rénovation énergétique.

L'ADEME et la métropole soutiennent ce projet.

Plan de protection de l'atmosphère de l'Ile-de-France

Faciliter les déplacements et limiter leurs émissions

Encourager la rénovation énergétique des logements privés et sociaux

Points forts 2017

POLD a participé au groupe de travail "collectivité" mis en place par l'Etat dans le cadre de la révision du "Plan de protection de l'atmosphère de l'Ile-de-France" (PPA).

Un courrier a été envoyé au Préfet en août pour communiquer les réflexions au sein du territoire.

Perspectives 2018

Le territoire intégrera des éléments du Plan d'actions dans son PCAET. En effet, plusieurs actions du PPA auront une application sur le territoire. Des pilotes d'actions ont d'ores-et-déjà été identifiés et le territoire les consultera dans le cadre de la concertation, afin d'éviter les doublons.

Nuisances sonores

Préserver durablement un cadre de vie privilégié

Points forts 2017

Le territoire a adopté les cartes de bruit des villes pour lesquelles il avait la compétence (Courbevoie, Garches, Puteaux, Saint-Cloud, Vaucresson) et a par ailleurs accompagné les autres villes dans le même processus, qui ont pu ainsi également les adopter.

Les villes n'ayant pas de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) ont été accompagnées techniquement par un référent POLD et Bruitparif pour avancer dans leurs réflexions sur leurs zones calmes et les actions qu'elles voulaient voir développer. L'objectif principal était de présenter un schéma choisi par les villes avant le transfert de la compétence à la métropole au 1^{er} janvier 2018.

Une action opérationnelle commune a été mise en œuvre : une demi-journée de formation a été organisée pour les élus et agents des services droits des sols et urbanisme afin de les aider à informer, voire à inciter, les maîtres d'ouvrages pour une meilleure prise en compte du bruit lors des constructions neuves. Un guide sur la prise en compte du bruit dans les nouvelles constructions a été édité et distribué dans les onze villes.

Perspectives 2018

Cette compétence devient une compétence de la métropole au 1^{er} janvier 2018.

Les villes seront sollicitées pour l'élaboration du PPBE métropolitain. Elles ont déjà les éléments prêts pour pouvoir répondre.

Les villes restent compétentes pour les nuisances sonores liées aux pouvoirs de police du maire, soit essentiellement le bruit de voisinage.

Patrimoine naturel et paysager

Valoriser et préserver le patrimoine naturel

Favoriser le rafraichissement de la ville grâce à la végétalisation des espaces publics

Points forts 2017

Les travaux du projet de territoire ont fait émerger l'idée de faire connaître aux habitants les espaces de nature en ville et les zones calmes par la constitution d'un « Axe vert majeur » qui traverse les onze villes. Un itinéraire de 55 km a été élaboré, puis testé sur le terrain par les élus. Il pourra être utilisé par les piétons et cyclistes.

Le territoire a suivi les travaux sur l'élaboration d'une « Charte trame verte et bleue de l'Ouest parisien » (cf. chapitre sur l'eau et l'assainissement).

Perspectives 2018

L'axe vert majeur sera concrétisé par des ajustements sur le terrain, le marquage des points d'intérêts sur sites, la conception d'un outil cartographique et sa valorisation par de la communication auprès des habitants.

Le territoire envisagera le moment venu la signature de la Charte trame verte et bleue de l'Ouest parisien, en continuité avec sa signature de la charte de l'eau et des contrats de bassin (cf. chapitre sur l'eau et

l'assainissement).

Soutien des entreprises en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire

Développer l'économie circulaire

Optimiser la prévention, le tri et la gestion des déchets

Points forts 2017

Un collectif d'entreprises des tours de La Défense se sont rapprochées du territoire et de ses villes pour être soutenues dans le cadre d'un plan d'actions pour la réduction du gaspillage alimentaire dans les restaurants d'entreprises.

Le territoire soutient leurs candidatures à des appels à projet nationaux et régionaux auxquels ils candidatent pour avoir un diagnostic et une évaluation de l'impact de leurs actions.

Perspectives 2018

Les entreprises auront le résultat des appels à projets et devraient pouvoir lancer leur étude. Le territoire suivra celle-ci pour pouvoir relayer l'efficacité des actions auprès d'autres acteurs.

Des échanges de bonnes pratiques seront organisés entre ces entreprises et les villes.

Financement "Ecocité"

Appuyer la conception de constructions anticipant les réglementations à venir

Encourager la rénovation énergétique des logements privés et sociaux

Points forts 2017

L'ex-CAMV fut lauréate de l'appel à projets « Ville de demain ». Le pilier de cette candidature était le plan climat-énergie territorial. Les aides obtenues s'élèvent à 6,3 millions d'euros. POLD est le référent technique de l'Ecocité et a organisé la première revue de projets en juin.

Les partenaires ont participé au réseau des Ecocités en tant que participants et intervenants.

Perspectives 2018

Les actions ont été lancées en 2016 et 2017. Elles vont continuer à se dérouler en 2018 comme prévu.

Une nouvelle revue de projets sera organisée.

Échanges de bonnes pratiques

Accompagner les changements de comportement

Adaptation au changement climatique

Points forts 2017

Dès la création de POLD, il a été mis en avant des sujets d'intérêt commun, certains relevant des compétences de l'EPT, d'autres des villes. Il a semblé opportun de profiter du lien existant entre les services et élus pour permettre des échanges sur les bonnes pratiques. Les villes plus avancées sur une thématique peuvent ainsi apporter leur retour d'expérience aux autres.

Perspectives 2018

Des ateliers sur le zéro-phyto sont programmés avec les services gestionnaires et une rencontre avec une ville extérieure au territoire va être organisée entre services restauration scolaire sur le gaspillage alimentaire dans les cantines.

D'autres pistes sont identifiées : précarité énergétique, adaptation au changement climatique...

2.2 Impact de la politique en matière de transports et déplacements

Continuités cyclables et stationnement

Favoriser les modes de déplacements actifs

Favoriser les modes de déplacements actifs

Points forts 2017

Sur la base des travaux qui ont été menés les précédentes années (schéma directeur cyclable de l'ex-CAMV, schéma directeur des liaisons douces de l'ex-CASD, plan vélo en partenariat avec DEFACITO...), un groupe de travail s'est constitué pour proposer des actions opérationnelles. Ce travail en commun est nécessaire dans la mesure où la continuité du maillage des infrastructures et des services est un élément clé de réussite. Les actions retenues sur les infrastructures sont :

- Résorption de coupures prioritaires par des travaux sur la base d'une analyse à l'échelle de POLD
- Se mettre dans une démarche à court terme de répondre à des appels à projets (Plan vélo de la Région, Fonds d'investissement métropolitain...)
- Démarche collective auprès du Département pour développer les pistes prioritaires et résorber les principales coupures sur les RD
- Développer en partenariat une Application mobile avec un partenaire spécialisé (parcours sécurisé, rapide ; stationnement...)
- Partager un guide sur les aménagements cyclables à destination des services voirie

De nouvelles places de stationnement vélo ont également été aménagées dans plusieurs villes. Les pôles Véligo de Nanterre et de Rueil-Malmaison ont eu un taux de remplissage important pendant la belle saison (par exemple plus de 90% à Rueil-Malmaison en juin).

Perspectives 2018

Il s'agit de développer les actions retenues par un travail collaboratif entre les villes.

Ainsi, le travail de constitution d'une carte des principales coupures initié en 2017 sera finalisé. Des recherches de financement et des travaux seront lancés.

Le territoire et les villes participeront à l'étude de l'EPADESA sur le maillage cyclable dans et autour de La Défense qui devrait être finalisée avant l'été.

Vélo libre-service et autres services pour le vélo

Développer des services modernes adaptés aux usagers

Favoriser les modes de déplacements actifs

Favoriser les modes de déplacements actifs

Points forts 2017

Neufs villes sont concernées par le déploiement du nouveau système "Vélib' 2" (toutes sauf Garches et Vaucresson pour des raisons d'opportunité), soit quatre villes de plus que dans le précédent système. Elles ont toutes adhéré au syndicat Vélib' Autolib' Métropole et ont fait remonter le nombre de stations et le planning de déploiement souhaités au syndicat.

Il est prévu environ 50 nouvelles stations, la plupart dès 2018, en plus des 26 existantes.

Le dispositif n'étant efficace que si le maillage est continu, les villes se sont concertées pour avoir un réseau cohérent.

Nanterre a publié une nouvelle carte de son réseau cyclable.

Perspectives 2018

Les nouvelles stations Vélib' seront mises en place à partir de 2018.

Une application mobile (parcours sécurisé, rapide, stationnement...) va être développée avec un partenaire spécialisé sur la base de l'existant (Appli de Ile-de-France mobilité, Géovélo).

Incitation au développement du vélo à assistance électrique

Favoriser les modes de déplacements actifs

Favoriser les modes de déplacements actifs

Points forts 2017

Des incitations financières ont été mises en place pour l'achat d'un vélo à assistance électrique pour les habitants de Courbevoie, Nanterre, Puteaux, Rueil-Malmaison, Suresnes. Le bilan est positif en terme d'intérêt du public pour le vélo à assistance électrique (par exemple 47 dossiers instruits à Nanterre, 104 à Rueil-Malmaison et 47 à Suresnes).

Perspectives 2018

Certaines villes vont continuer ou instituer l'aide à l'achat de ces vélos.

Au sein de la flotte Vélib', 30% du parc sera des VAE.

L'Application qui va être développée devrait intégrer un parcours spécial VAE.

Transports en commun

Coordonner le maillage des transports en commun

Accompagner les villes dans les aménagements des abords des gares et des stations

Créer les conditions d'une intermodalité facilitée

Peser dans l'optimisation des transports en commun

Points forts 2017

En Ile-de-France, le développement et l'organisation des transports en commun sont de la compétence du Syndicat Ile-de-France Mobilités (ex-STIF). Il travaille étroitement avec la RATP et

Perspectives 2018

Un travail intercommunal sur les services réguliers locaux (navettes) va continuer d'être mis en œuvre, bien que l'organisation de la mobilité ai été reprise par les villes.

la SNCF, bénéficiaires de droits exclusifs et historiques sur leurs réseaux. L'EPT et ses villes membres ont été comme chaque année en relation permanente avec ces trois organismes, afin d'obtenir la meilleure adéquation possible entre l'offre et les besoins des habitants et usagers du territoire.

Un groupe de travail technique a été monté en vue de la restructuration des lignes de bus à horizon de l'arrivée de la ligne 15.

2.3 Impact de la politique en matière d'aménagement

Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

Valoriser et préserver le patrimoine naturel

Encourager l'aménagement d'espaces privés extérieurs favorisant le rafraîchissement

Points forts 2017

Fin 2017, tous les PLU du territoire sont « grenellisés ».

Perspectives 2018

L'élaboration d'un PLUi serait une occasion de valoriser et protéger les trames verte et bleue du territoire inscrites au schéma régional de cohérence écologique, qui constitue l'outil de référence pour la préservation de la biodiversité et l'aménagement du territoire, comme cela a déjà été fait dans le PLU de Nanterre par exemple.

Projets d'aménagement

Préserver durablement un cadre de vie privilégié

Aménager en préservant le patrimoine naturel, la santé et la qualité de vie

Points forts 2017

Le territoire n'était pas compétent en 2017.

Perspectives 2018

L'aménagement est une compétence qui va être prise en charge par l'EPT à partir de 2018. Dans ce cadre, il veillera avec les villes à la continuité des démarches environnementales mises en œuvre dans les projets, notamment dans les écoquartiers.

Règlement local de publicité intercommunal (RLPi)

Préserver durablement un cadre de vie privilégié

Points forts 2017

L'élaboration d'un Règlement local de publicité intercommunal a été lancée en 2017. Document de planification issu du code de l'environnement, il permettra entre autres de protéger le patrimoine paysager.

Perspectives 2018

Son élaboration va être menée tout au long de l'année.

2.4 Impact de la politique en matière de déchets

Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD)

Développer l'économie circulaire

Optimiser la prévention, le tri et la gestion des déchets ménagers et assimilés

Points forts 2017

Des travaux ont été lancés pour définir un nouveau PLPD à l'échelle du territoire. Ce programme fixera les objectifs ainsi que les actions à mettre en place afin de réduire la quantité et/ou la nocivité des déchets. Une évaluation des actions déjà mises en œuvre a été menée afin de lancer la réflexion.

En parallèle, des actions ont continué dans les différentes villes : vente de composteurs, mises à disposition et distribution d'adhésifs Stop-Pub, sensibilisation des publics, communications... Une page dédiée à la prévention des déchets a été mise en ligne sur le site web de POLD, en s'inspirant de celle de Neuilly-sur-Seine. Neuilly-sur-Seine et Suresnes ont fait aussi la promotion de la prévention avec l'organisation de collectes solidaires pour les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) en partenariat avec Eco-Système.

Levallois a mis en place ses premières distributions de lombricomposteurs en collaboration avec l'association La maison de la pêche et de la nature de Levallois.

Le territoire a également soutenu cette année encore la Ressourcerie de l'association Le Cercle, qui a étendu ses activités sur la totalité du territoire. Elle est intervenue lors d'évènements grand public de la plupart des villes.

Une nouvelle cession « Eco-Trophée des commerçants et artisans » a pris place à Levallois. Levallois a reçu une distinction pour ses actions en faveur du développement durable et plus particulièrement son action concernant l'Eco-Trophée. Ce prix « Territoria de l'Innovation » a été remis par l'association des Eco-Maires, association nationale des élus locaux.

Perspectives 2018

Le diagnostic va être réalisé début 2018 afin de permettre la définition et la validation d'un nouveau PLPD d'ici l'été.

Des actions ont d'ores-et-déjà été identifiées pour être mises en œuvre à l'échelle du territoire, par exemple un annuaire du don pour soutenir le réemploi.

La Ressourcerie devrait ouvrir une antenne à Rueil et développer ses interventions de collecte auprès des particuliers.

Collecte et traitement spécifique des biodéchets

Développer l'économie circulaire

Optimiser la prévention, le tri et la gestion des déchets ménagers et assimilés

Points forts 2017

Une convention a été signée entre le Sycotm et POLD pour la mise en œuvre d'un dispositif expérimental de conteneurisation, collecte et traitement des biodéchets pour une durée de 2 ans.

Cette convention permet au territoire d'expérimenter cette nouvelle collecte sur quelques sites. Les villes ont identifié en priorité les établissements scolaires, ainsi que des marchés forains.

En amont de cette collecte, et toujours en partenariat avec le Sycotm, un audit a été réalisé sur 16 marchés forains du territoire. Cet audit a permis d'estimer le gisement de déchets alimentaires et d'identifier des scénarii de collectes en fonction de la configuration du marché.

Des tables de tri et de pesées ont été installées au self municipal de Nanterre et dans des écoles de plusieurs villes.

Perspectives 2018

Dès janvier 2018, plusieurs écoles de la ville de Levallois et de la ville de Puteaux seront collectées et ces déchets seront traités dans une filière spécifique pour devenir notamment du biogaz.

Cette collecte sera ensuite déployée dans le courant de l'année 2018 sur d'autres sites de restauration collective (écoles et restaurants municipaux) à Courbevoie, Garches, La Garenne Colombes, Nanterre, Vaucresson.

A la suite de l'audit réalisé sur les marchés forains, plusieurs villes vont être accompagnées par le Sycotm pour mettre en place une solution de collecte séparative des biodéchets : Courbevoie, Garches, La Garenne-Colombes, Levallois, Saint-Cloud, Suresnes, Vaucresson.

Tri des déchets

Développer l'économie circulaire

Optimiser la prévention, le tri et la gestion des déchets ménagers et assimilés

Points forts 2017

Dans le cadre du plan d'amélioration de la collecte d'Eco-emballages, a été réalisée à Suresnes une enquête de conteneurisation dans les résidences de plus de dix logements avec mise en place de bacs jaunes supplémentaires si nécessaire, communication (affichage, distribution du nouveau guide du tri des déchets).

Une dernière phase de l'étude de caractérisation des ordures ménagères résiduelles, réalisée sur deux ans, a été finalisée. Elle porte sur le périmètre de Nanterre, Rueil-Malmaison, Suresnes.

L'harmonisation des bacs vers la couleur jaune pour les couvercles des bacs de tri continue avec

Perspectives 2018

Des villes prévoient de la sensibilisation auprès des enfants, comme Suresnes qui souhaite développer les actions de communication dans les écoles (interventions scolaires et mise en place du tri sélectif).

Les résultats de l'étude de caractérisation vont être utilisés pour définir des actions à engager pour un meilleur tri au niveau de POLD.

Toujours dans un but d'harmonisation des bacs vers la couleur jaune, Saint-Cloud va s'engager dans le changement des couvercles de bacs de tri à partir de 2018 et

une mise en œuvre sur Garches.

Depuis cette année, Rueil-Malmaison a ouvert une déchèterie mobile une fois par mois. Son impact est très positif tant en terme de volumes collectés que d'implication de la population dans le tri.

La Garenne-Colombes a développé ses collectes de textiles en apport volontaire, avec la mise en place d'une collecte mobile des textiles et des invendus des brocantes. De même, depuis septembre 2017, Puteaux organise une collecte expérimentale de vêtements, linge de maison et maroquinerie sur les marchés du Chantecoq et des Bergères, en partenariat le Relais Point Mobile.

Levallois a réuni au mois d'octobre une vingtaine de gardiens d'immeubles de logements sociaux du bailleur Levallois Habitat. L'objectif était de les sensibiliser au tri des déchets et à l'amélioration de la prise en charge des encombrants.

ce jusqu'en 2020.

Au vu des résultats obtenus fin 2017, permettant la réduction progressive des dépôts sauvages et des collectes d'encombrants, la déchèterie mobile de Rueil ouvrira une fois par semaine. Des études techniques de réalisation d'une déchèterie fixe vont être faites sous maîtrise d'ouvrage du SITRU.

Diminution de l'impact de la collecte

Optimiser la prévention, le tri et la gestion des déchets

Points forts 2017

Dans le cadre du plan d'amélioration de la collecte d'Eco-emballages ont été mises en place plusieurs actions :

- remplacement et déploiement de 15 conteneurs aériens d'apport volontaire supplémentaire pour le verre (désormais tous accessibles aux PMR) à Suresnes
- installation de bornes à verre supplémentaires sur l'espace public de Nanterre et Puteaux
- remplacement intégral du parc de conteneurs aériens d'apport volontaire du verre (désormais tous accessibles aux PMR) à Puteaux.
- expérimentation d'une station OPTRI sur Saint-Cloud (ordures ménagères, emballages ménagers recyclables et verre)

Perspectives 2018

Le marché de collecte a été renouvelé pour Garches, Saint-Cloud et Vaucresson, permettant à cette occasion d'optimiser les collectes. En 2018, il est ainsi prévu, pour Garches, la suppression d'un jour de collecte des ordures ménagères résiduelles et passage d'une collecte mensuelle à une collecte trimestrielle pour les encombrants. Sur Saint-Cloud, il est prévu une diminution des fréquences de collecte des ordures ménagères avec un passage 1 jour sur 2 (hors grands collectifs et Centre/Village 5 jours au lieu de 6). Le verre sera collecté tous les 15 jours (hors grands collectifs qui seront collectés toutes les semaines). En revanche, la collecte des emballages se fera 2 fois par semaine dans les grands collectifs (au lieu d'une fois / semaine). La collecte des déchets verts sera conteneurisée au 1^{er} janvier 2018. En parallèle, 3 points d'apport volontaire (colonnes enterrées) vont être aménagés. A Vaucresson, la collecte des zones pavillonnaires a été réduite à 2 passages hebdomadaires. En intervertissant

des jours de collecte, les tournées ont été optimisées.

2.5 Impact de la politique en matière d'assainissement et de gestion de l'eau

Charte de l'eau et contrat de bassin

Charte de l'eau et préfiguration d'un contrat de bassin

Favoriser le rafraichissement de la ville grâce à la végétalisation

Points forts 2017

Le territoire a signé en 2017 la "charte de l'eau des plaines et coteaux Seine centrale urbaine". Cette charte reflète un engagement collectif de l'ensemble des acteurs de l'eau sur le territoire selon les compétences et les moyens à disposition de chacun. Elle propose des orientations à suivre, des objectifs à atteindre et des comportements communs à adopter pour améliorer la gestion de l'eau et la gouvernance sur le territoire pour atteindre le bon état des masses d'eaux selon la Directive-cadre européenne sur l'eau à horizon 2021 et 2027. Cette charte constitue le premier jalon du contrat de bassin, dont plusieurs villes du Territoire sont déjà signataires.

Le territoire est également impliqué dans l'étude-action concertation d'acteurs en vue de l'élaboration d'un contrat trame verte et bleue du corridor écologique de l'ouest parisien avec des structures représentatives des aménageurs, des gestionnaires, des collectivités territoriales et du monde associatif. Cette démarche reprend la même méthode et les mêmes objectifs que celle de la Charte de l'eau et du contrat de Bassin des plaines et coteaux Seine centrale urbaine, y ajoute la problématique des continuités des corridors écologiques et du maintien de la biodiversité urbaine et vise à l'échéance du contrat de bassin (2018) de mettre en place un contrat trame verte et bleue (2019), afin d'inclure l'évolution des politiques régionales et des aides financières qui en découlent.

Perspectives 2018

Le contrat de bassin qui se clôture fin 2018, fait état d'échanges et de débat pour envisager sa réouverture prévue à horizon 2019, à l'issue du Programme 2014-2018.

Le territoire suit les travaux de l'étude sur la trame verte et bleue de l'ouest parisien, afin de s'engager le moment venu pour un nouveau partenariat avec l'Agence de l'eau.

Adaptation au changement climatique (augmentation des précipitations et d'épisodes de sécheresse)

Une stratégie d'adaptation au
changement climatique

Aménager des espaces publics adaptés
aux nouvelles conditions climatiques

Points forts 2017

Ces phénomènes, dont les modèles prévoient une fréquence en constante augmentation, se doivent d'être maîtrisés à chaque étape pré et post-crise : à l'amont, en phase de crise et de résilience. Des réalisations en ce sens ont été réalisées en 2017. La ville de Rueil-Malmaison a mené un projet de déversoir d'orage, rue du Commandant Jacquot. Ce projet, inscrit contre le risque inondation, va lui permettre de temporiser les écoulements d'eau de pluie et améliorer la maîtrise de son ruissellement ponctuellement. La ville de Puteaux a mené des tests de perméabilité (visite, sondages, essais d'infiltration) au Passage des Glycines. La ville de Suresnes a réalisé des études d'infiltrabilité des sols sur six sites pressentis pour un aménagement de déimperméabilisation, et a réalisé deux aménagements sur la voirie afin de déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement. La ville de Neuilly réalise des travaux de végétalisation des boulevards et de gestion alternative des eaux pluviales (boulevards Inkermann et Victor Hugo,...).

Perspectives 2018

Une stratégie globale de maîtrise du ruissellement pourrait être portée à l'échelle du territoire.

Préservation et valorisation de l'eau

Valoriser et préserver le
patrimoine naturel

Favoriser le rafraîchissement de
la ville grâce à la végétalisation

Points forts 2017

De grands travaux d'infrastructure et de requalification ont été menés sur le périmètre de Paris Ouest La Défense en prenant en compte et valorisant le patrimoine de l'eau existant ou sous-jacent.

Les terrasses de Nanterre ont été réalisées en répondant aux problématiques de «nature urbaine». A proximité de l'A86, le skate park le plus grand d'Europe, proche de la Caserne Hoche, abrite deux bassins de rétention et une pelouse inondable en cas de pluie exceptionnelle pour limiter les effets du ruissellement et les débordements de temps de pluie à l'aval.

La création d'une noue, allée Jacques Canetti

Perspectives 2018

Outre les actions inhérentes à l'exercice de ces compétences, Paris Ouest La Défense soutiendra et accompagnera les démarches pour préserver l'environnement dans un objectif de développement durable :

- Améliorer la maîtrise des rejets dans le réseau d'assainissement collectif :
 - sensibiliser le public et les entreprises aux usages et bonnes pratiques dans le domaine de l'eau (consommation, rejets, ce qu'il faut faire/ce qu'il faut éviter)
 - connaître et améliorer le suivi des déversoirs d'orages existants pour limiter les rejets vers les milieux

(2016), et d'un talus, rue du docteur Magnan (2017), sur la ville de Suresnes répondent aux mêmes exigences.

Enfin, sur la ZAC Collange à Levallois, les trottoirs sont dotés de bande d'espaces verts pour permettre la réinfiltration locale et parfaire l'intégration d'espèces végétales endémiques au sein d'espaces densément urbains. Un parc d'un hectare symbolisant les 5 continents s'associe à ces aménagements pour valoriser le lien nature/eau. Au-delà de l'esthétisme, ces îlots de fraîcheur permettent de diminuer les effets de chaleur résultant d'une forte présence minérale.

naturels (Seine, ...)

- Améliorer la réinfiltration de l'eau localement et diminuer les impacts du ruissellement :
 - mettre en place un plan de réappropriation des rus sur le territoire
 - intégrer des mesures adaptées dans le futur PLUi pour les aménagements et constructions nouvelles à cet effet
 - créer des noues, plans d'eau d'agrément et zones temporaires inondables, encourager les revêtements poreux...
- Valoriser auprès du public :
Faire découvrir les lieux d'eaux (parcs, bassins, trames bleues, ...), identifier les points d'eau potable existants sur le territoire et en créer de nouveaux en connexion avec les parcs, réaliser des parcours et valoriser le patrimoine du territoire permettraient une réappropriation de ces lieux par les habitants du territoire à l'image de la ville de Puteaux qui réalise, cette année, un sentier d'interprétation le long des berges de Seine.

Limitation de la pollution et des rejets d'eau pluviale

Réduire les volumes collectés et déversés par temps de pluie

Maîtriser les rejets par temps de pluie en milieu urbain

Points forts 2017

Le cadre actuel réglementaire permet à tout propriétaire de solliciter l'autorisation de raccorder ses eaux de ruissellement à l'égout pluvial à la condition que ses installations soient conformes aux prescriptions techniques définies par le Service d'assainissement.

D'une façon générale, seul l'excès de ruissellement doit être canalisé après qu'aient été mises en œuvre toutes les solutions susceptibles de favoriser la limitation des débits, telles que la réutilisation des eaux claires, le stockage, les rejets au milieu naturel (eaux superficielles ou souterraines). En particulier, dans ce dernier cas, l'installation de dispositifs anti-pollution s'avère nécessaire.

Pour toute construction nouvelle, le débit d'eaux

Perspectives 2018

La maîtrise des rejets par temps de pluie devient un enjeu essentiel pour la qualité des cours d'eau et des eaux hébergeant des usages sensibles (type baignade).

L'imperméabilisation croissante des sols nécessite de mettre en place les techniques nécessaires pour limiter les pollutions issues du ruissellement pluvial, tant dans les zones urbaines que rurales. De plus, la maîtrise des rejets par temps de pluie devient une véritable préoccupation à l'échelle du bassin hydrographique pour réduire le risque d'inondation.

Il est recommandé que les nouvelles zones d'aménagement et celles faisant l'objet d'un réaménagement urbain n'augmentent pas,

pluviales rejeté dans le réseau public d'assainissement doit faire l'objet d'une limitation à la source des eaux de ruissellement, de façon à ne pas dépasser un débit maximum fixé par le Département.

Dans tous les cas, l'acceptation du raccordement des eaux pluviales de toute nouvelle construction sera subordonnée à la capacité d'évacuation du réseau existant. Le propriétaire ou l'aménageur doit justifier par la production au Service d'assainissement de notes de calcul appropriées, le dimensionnement suffisant des installations de rétention qu'il installe en amont du raccordement. Ces notes de calcul se réfèrent à la normalisation existante complétée par les instructions techniques édictées par le Département.

le débit et le volume de ruissellement générés par le site avant aménagement.

Lorsque le contexte le permet, il est recommandé que les opérations de réaménagement soient l'occasion de diminuer ce débit.

La non imperméabilisation des sols, le stockage des eaux pluviales, leur infiltration ou leur recyclage sont à privilégier. Les conditions de restitution des eaux stockées vers un réseau ou par infiltration ne doivent pas entraîner de préjudice pour l'aval.

Des actions clés pourraient être définies dans le futur PCAET.

Décarbonation de l'eau potable

Améliorer la qualité de l'eau en diminuant l'impact du calcaire

Réaliser des économies pour l'utilisateur

Points forts 2017

Sur le territoire, les villes de Saint-Cloud, Garches et Vaucresson ont bénéficié, mi-2017, de la mise en place de l'unité de décarbonation sur l'usine de Louveciennes au profit du SMGSevesc. Cette décarbonation collective a été mise en place sur le périmètre du syndicat pour adoucir l'eau et supprimer les désagréments du calcaire. La décarbonation de l'eau consiste à enlever le calcaire en excédent dès l'étape de production d'eau potable. Le procédé retenu repose sur une technique éprouvée et compétitive dite de décantation. Ce traitement limitera la gêne occasionnée par le calcaire tout en conservant les qualités nutritives de l'eau.

Le calcaire "piégé" est valorisé en agriculture.

Pour les usagers qui le souhaitent, il n'est donc plus nécessaire de s'équiper d'un dispositif individuel. Ce processus de traitement permettra en moyenne une économie de 200 euros par an et par foyer.

La ville de Neuilly-sur-Seine bénéficie d'un traitement avec des résultats similaires grâce au brassage d'une eau de l'Albien (1/3) avec l'eau du Sedif de provenance de Choisy-le-Roi (2/3).

Perspectives 2018

Le SEPG a fait un choix de process similaire qui sera mis en service mi-2018 pour l'ensemble de ses communes dont Suresnes, Rueil-Malmaison, La Garenne-Colombes, Nanterre et Courbevoie.

Une étude est en cours pour le Sedif qui souhaite évaluer les différents process et ses coûts associés avant de se prononcer, pour les villes de Puteaux et Levallois. Le process envisagé serait l'osmose inverse à basse pression mis en place sur son usine de Mery-sur-Oise. Ce process devrait au mieux être mis en place dès 2025.

2.6 Impact de la politique en matière d'éclairage public

Optimisation de l'éclairage public

Points forts 2017

Le territoire a la compétence pour les villes de Courbevoie, Nanterre, Puteaux, Rueil-Malmaison, Suresnes.

L'engagement pour un territoire à énergie positive pour la croissance verte transmis à Paris Ouest La Défense par l'ex-CAMV s'est traduit par le remplacement des ampoules conventionnelles de l'éclairage public par des ampoules plus efficaces en terme de consommation énergétique et en particulier des ampoules LED.

Dans le cadre de cette action principalement et des certificats d'économie d'énergie obtenus auprès du SIPPAREC, la réalisation de ces actions par le territoire ont permis le renouvellement de l'éclairage public sur plus de 200 rues pour un montant supérieur à 2,5 M€ HT.

Puteaux a également préparé des travaux de rénovation des luminaires d'éclairage public, principalement par le remplacement des sources lumineuses à lampes par des sources à modules à LED. Les travaux subventionnés par le Sipperec et via les certificats d'économie d'énergie devraient avoir lieu au premier semestre 2018.

Perspectives 2018

Par délibération du 29 juin 2017, les communes ont décidé de restituer cette compétence optionnelle aux villes à compter du 1^{er} janvier 2018.

2.7 Impact de la politique en matière de développement économique et d'emploi

Entrepreneuriat et création d'entreprise

Valoriser un territoire stratégique d'envergure internationale

Soutenir l'entrepreneuriat, la compétitivité du territoire et l'écosystème d'innovation

Points forts 2017

Le NeuillyLab est un espace de travail, d'échanges et d'animation économique pour créateurs d'entreprises qui a deux missions : proposer aux adhérents des espaces de travail (coworking, salle de réunion, de conférence), ainsi qu'un accompagnement pour les aider à mener à bien leur projet : ateliers thématiques, coaching par l'équipe ainsi que par les Talents du Neuilly Lab (experts bénévoles). En 2017, l'accent a été mis sur l'appui aux femmes créatrices d'entreprise, via une communication visuelle mettant en avant les adhérentes, ainsi qu'en organisant avec la MDE Rives de Seine une matinale de la femme, ou « digital day ».

Le dispositif « Coup de Pouce » accompagne des porteurs de projet de création d'entreprise avec l'aide d'une cinquantaine de bénévoles qui apportent leur expertise (dirigeants d'entreprises, experts comptables, commissaires aux comptes et avocats d'affaires). Cette année, ce sont 89 nouveaux projets et 111 porteurs qui ont ainsi été soutenus sur les villes de Nanterre, Rueil et Suresnes.

Les villes de Garches, Saint-Cloud et Vaucresson orientent les porteurs de projets vers l'association partenaire Salvetera qui assure l'accompagnement du créateur d'entreprise pendant toutes les étapes de la création et jusqu'aux trois ans de vie de l'entreprise. Des ateliers ont été organisés sur les thèmes de la stratégie, du développement d'offre, du business plan, du portage salarial...

Le réseau « Femmes qui bougent » de Vaucresson a poursuivi son développement par la création d'un trophée de la créatrice d'entreprise en partenariat avec le Club Rotary Garches-Marne-Vaucresson. La ville de Saint-Cloud a encouragé les créateurs qu'elle a suivis à se présenter à ce trophée.

Perspectives 2018

Le Neuilly Lab envisage de renforcer les liens avec les structures d'enseignement supérieur, pour répondre au besoin fort des adhérents en terme de recrutement de stagiaires, et pour participer aux cas pratiques de certaines écoles.

La ville de Courbevoie, dans le cadre du Guichet Unique a lancé deux packs : le Pack Starter pour les porteurs de projets et Pack Booster pour les entreprises créées pour simplifier l'accès aux différents ateliers. Un Café spécial CréatriCes pour une mise en lumière des femmes va être organisé lors de la journée de la femme du 8 mars 2018. Enfin, le PitchCrEa va être mis en place afin de permettre aux créateurs de tester et expérimenter son projet devant des experts.

Les autres dispositifs sont maintenus.

Le Guichet Unique de Courbevoie est un ensemble de services gratuits de proximité dédiés aux problématiques entrepreneuriales. En 2017, plus de 800 personnes ont été reçues dans ce dispositif (soit en atelier collectif, groupe de travail ou accompagnement individuel), et une nouvelle offre a vu le jour : « Le Café du Créateur », espace de coworking éphémère permettant aux entrepreneurs de rompre leur isolement, de venir échanger sur leurs parcours.

Autre dispositif associé au Guichet Unique, les ateliers numériques apportant un éclairage sur la transformation numérique et ses usages. Près de 280 personnes ont assisté aux 7 ateliers en 2017.

Le salon Tremplin pour Entreprendre dédié aux créateurs/repreneurs et jeunes entreprises créées a été fréquenté par 400 visiteurs et a accueilli 40 partenaires. Il propose des entretiens avec les différents experts et partenaires institutionnels ainsi que des ateliers thématiques.

La ville de Courbevoie a continué de proposer aux entreprises les rencontres annuelles « Rendez-vous des Entrepreneurs » et « Rencontre des Nouvelles Entreprises », ainsi que les outils suivants : observatoire économique, nouvel annuaire dynamique des entreprises, newsletter «FLASHECO» et bourse aux locaux.

Innovation

Valoriser un territoire stratégique d'envergure internationale

Soutenir l'entrepreneuriat, la compétitivité du territoire et l'écosystème d'innovation

Points forts 2017

La mission innovation, enseignement supérieur, recherche, en place sur le périmètre de Nanterre, Rueil-Malmaison et Suresnes, a pour objectif de faire le lien entre les entreprises, chercheurs et universitaires, afin de dégager des axes de coopération et de développer l'innovation.

Deux expérimentations phare ont été accompagnées en 2017. La première a pu se faire à la suite d'une rencontre dans le cadre du Comité Innovation Economique de Rueil-Malmaison lancé en mars 2017 avec la direction du développement économique. L'entreprise Lucibel, spécialiste français de solutions basées sur la technologie LED, a installé sa solution d'accès à internet par la lumière au sein du service cardiologie du centre hospitalier Stell de Rueil-Malmaison. D'autres

Perspectives 2018

L'association Neuilly Tech, qui compte parmi ses membres 23 grandes entreprises et la ville, va lancer un appel à projets, ainsi qu'un évènement, probablement sur le thème de la ville connectée ou « smart city ».

Le Prix de l'Innovation Paris Ouest La Défense s'inscrit dans la mission de préfiguration de la plateforme de l'innovation initiée en 2017. Le territoire envisage de mettre en place un « Catalyseur de l'open innovation ». Le dispositif proposera de mettre en réseau les TPE/PME/ETI/start-up et les grandes entreprises, le monde de la recherche et celui de l'enseignement supérieur. En bâtissant des ponts pour relier

installations sont envisagées dans des bâtiments municipaux. La seconde est avec l'entreprise Cœur de couleurs qui crée des pigments alimentaires à partir de déchets, en lien avec Suez.

Afin de permettre plus d'échanges entre les entreprises, chercheurs et universitaires, ont été organisés : le « Suez collaborative tour », la visite du Lab de Suez autour de nouvelles technologies de la transition et de l'efficacité énergétique, des rendez-vous avec le Cardiff Lab de BNP Paribas autour du digital et de la data, ainsi que le parcours des entreprises du numérique accueillant des étudiants canadiens (13 étapes dans des entreprises de Nanterre, Rueil-Malmaison, Suresnes).

Levallois a accueilli le Grand Prix Uniclen de la Jeune Entreprise, développé avec l'Union des Entrepreneurs de Clichy Levallois Neuilly (Uniclen). Il récompense les entreprises de moins de sept ans, situées à Clichy, Levallois et Neuilly-sur-Seine, qui sont les plus aptes à innover, se développer et créer de l'emploi. Les prix ont récompensé les candidats autour d'une dotation globale de 20 000€, à travers trois prix et des dotations diverses telles que l'hébergement en hôtel d'entreprises et le mentorat pour soutenir les entrepreneurs dans leur essor.

Le territoire a lancé son premier Prix de l'Innovation le 30 novembre 2017. Initialement créé à Courbevoie, le Prix de l'Innovation prend tout son sens à l'échelle du territoire, ce dernier ouvrant le champ à de nouvelles synergies dans la durée. Il a rassemblé les grands acteurs innovants qui façonnent et soutiennent l'ancrage de l'open innovation sur le territoire. Il se fait avec l'appui de partenaires privilégiés, parmi lesquelles EDF, Schneider Electric, l'INPI, Suez, Total,...

les structures entre elles, la plateforme s'envisage surtout comme véritable levier de croissance.

Mise en réseau

Favoriser la logique de réseaux pour coordonner l'action économique sur le territoire

Points forts 2017

L'année 2017 a été marquée par la création d'une nouvelle offre de services pour les entreprises de Saint-Cloud, « Saint-Cloud Entreprises ». Une enquête a été réalisée sur les besoins des entreprises, dont les résultats ont été présentés au cours d'une conférence à laquelle plus de 60

Perspectives 2018

L'enquête menée en 2017 a montré que l'attente principale des entreprises de Saint-Cloud est de mieux se connaître entre elles. Les entreprises souhaitent également davantage s'ouvrir sur la ville, sur ses ressources, notamment pour en faire profiter

entreprises ont participé.

La Ville de Saint-Cloud soutient la création en cours d'un Club de TPE, intitulé TP'UP 92, dont l'objectif est de poursuivre et développer ce travail de net-working initié par le Rendez-vous des TPE.

La ville de Garches a élaboré un annuaire des entreprises.

Le Club POLD'entreprises est un Club d'entreprises de mise en réseau d'entreprises du territoire. La Ville de Courbevoie participe à l'élaboration des différentes thématiques et actions et rapproche son écosystème des événements du Club et favorise la mise en réseau des TPE et des grands comptes.

La Ville de Levallois a initié la création du Club des Entreprises Eco-Responsables de Levallois. Ce dernier propose des rencontres permettant échanges et partages d'expériences et de pratiques professionnelles autour du développement durable.

leurs collaborateurs. Cela se traduira en 2018 par les nouveaux services suivants : création de bases d'information (annuaire des entreprises, « immo-thèque »), conférences s'appuyant sur les entreprises expertes existantes à Saint-Cloud, des rendez-vous spécifiques de décideurs...

La ville de Garches souhaite développer avec le Club des entrepreneurs garchois composé d'hommes et de femmes, chefs d'entreprise et dirigeants garchois des rencontres et des lieux de partage autour de valeurs communes « le travail et l'esprit d'entreprendre ». Elle va également créer une bourse des locaux et développer d'autres partenariats avec les entreprises, les artisans.

La Ville de Courbevoie mettra en ligne une bourse aux locaux en collaboration avec des acteurs du marché de l'immobilier d'entreprise du territoire.

Le Club des Entreprises Eco-Responsables de Levallois va poursuivre le développement de son offre. L'objectif de ces rendez-vous et échanges est également de proposer aux acteurs économiques de s'impliquer autour de projets durables communs.

Emploi

Soutenir les politiques
locales d'emploi

Points forts 2017

Depuis plusieurs années, l'ensemble des villes du territoire proposent des services en faveur des chercheurs d'emploi comme l'accompagnement individualisé, des ateliers pratiques, la transmission d'offres d'entreprises locales, des sessions de recrutement.

Elles aident également les commerçants, artisans, TPE et entreprises à recruter en leur transmettant des profils de personnes en recherche active et développent leurs relations avec les Pôle Emploi locaux et l'APEC.

Perspectives 2018

Plusieurs villes continueront de reconcentrer les efforts à destination des entreprises pour les aider à développer l'emploi.